



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R06-2021-063

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture de Mayotte / Secrétariat Général aux Affaires Régionales /

R06-2021-07-13-00001 - Arrêté n° 2021-SGAR-1083 constatant la désignation des membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte (4 pages)

Page 3

Préfecture de Mayotte / Secrétariat Général aux
Affaires Régionales

R06-2021-07-13-00001

Arrêté n° 2021-SGAR-1083 constatant la
désignation des membres du conseil de la
culture, de l'éducation et de l'environnement de
Mayotte

**Arrêté n° 2021-SGAR-1083 du 13 juillet 2021
constatant la désignation des membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
de Mayotte.**

**Le Préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4432-9 et suivants, R. 4432-9 et suivants et R. 4437-3 et suivants ;
- VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 250 ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2011-330 du 25 mars 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte et notamment son article 4 ;
- VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M.SUQUET Thierry, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnements régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 11 décembre 2018, portant nomination de M. Yves-Marie RENAUD, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-SGAR-1249 bis du 22 décembre 2017 portant composition du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte et fixant le nombre de représentants pour chaque collègue ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2018-SGAR-77 du 9 février 2018 constatant la désignation des membres du conseil de la culture, de l'enseignement et de l'environnement de Mayotte ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 2021-SGAR-1310 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Yves-Marie RENAUD, secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-SGAR-1056 du 09 décembre 2020 modifiant l'arrêté n° 2018-SGAR-77 du 09 février 2018 constatant la désignation des membres du conseil de la culture, de l'enseignement et de l'environnement de Mayotte ;
- Vu le courrier du 16 avril 2021 du Conseil de l'ordre des architectes Réunion Mayotte notifiant le renouvellement de ses membres et désignant un nouveau représentant au sein du conseil de la culture, de l'enseignement et de l'environnement de Mayotte.

CONSIDERANT la démission enregistrée de Madame Jeannette LARTIGUE représentante des organismes participant à la protection et à l'animation du cadre de vie, dans le domaine du développement durable au sein du 3^{ème} collège du conseil économique et social et du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte,

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1 : Au sein du 1^{er} collège, les 7 représentants des organismes qui participent à la vie culturelle sont :

DOMAINE	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Domaine musical	M. Salim YOUNOUSSA	Kinga Folklore
	Mme. Zidini SAÏDOU - DIMASSI	Milatsika Emergence
Domaine du patrimoine	M. Mustoihi MARI	Art Terre Mayotte
Domaine de l'animation artistique	M. Jeff Mohamed RIDJALLI HAMIDOUNI	Le Ballet de Mayotte/Cie Jeff Ridjali
	Mme Salimata HAMIDANI	Cie Ariat-Théâtre
Domaine de l'édition, de la diffusion du livre et de la lecture	M. Rastami SPELO	SIME
	M. Mouhamadi DALAILI	Agence régionale du livre et de la lecture

Article 2 : Au sein du 2^{ème} collège, les 7 représentants des organismes qui participent à la vie éducative, à l'enseignement et à la recherche sont :

DOMAINE	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Domaine périscolaire et d'éducation populaire	M. Bacar ACHIRAF	Ligue de l'enseignement
Domaine du sport	M. Madi VITA	Comité régional olympique et sportif

Syndicats d'enseignant du 1^{er} degré	M. Said ABDALLAH	SNUipp-FSU
Syndicats d'enseignant du 2nd degré	Mme Djouhayriat BACO	SNES-FSU
Associations de parents d'élèves	M. Mohamed ABDOU	APE-PEEP
Domaine de la recherche	Mme Claire GOLLETY	Centre universitaire de formation et de Recherche de Mayotte
Domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage	M. Dominique BACHELOT	GRETA-CFA de Mayotte

Article 3 : Au sein du 3^{ème} collège, les 7 représentants des organismes qui participent à la protection et à l'animation du cadre de vie sont :

DOMAINE	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Domaine du logement, de l'habitat et de l'aménagement	Mme Amélie SPRINGER	Ordre des architectes
	Mme Chadia SAIDALI	Société immobilière de Mayotte.
Associations de défense de la nature et de protection de l'environnement	Mme Charfati HANAFI	Mayotte nature environnement (MNE)
	M. Michel CHARPENTIER	Les naturalistes de Mayotte
Domaine du développement durable	M. Dominique PAGET	ONF
	M. Bruno BROUARD-FOSTER	Association HAWA
Organismes de protection des espaces marins	Mr Christophe FRONTFREYDE	Le parc naturel marin de Mayotte

Article 4 : La personnalité désignée en raison de sa qualité ou de ses activités dans les domaines de la culture, de l'éducation ou de l'environnement, est **Mme Valérie CRUZ**.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n°2018-SGAR-77 constatant la désignation des membres du conseil de la culture, de l'enseignement et de l'environnement de Mayotte est abrogé.

L'arrêté préfectoral n° 2020-SGAR-1056 du 09 décembre 2020 modifiant l'arrêté n° 2018-SGAR-77 du 09 février 2018 constatant la désignation des membres du conseil de la culture, de l'enseignement et de l'environnement de Mayotte est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et ampliation sera donnée à :

- * M. le Président du CCEE de Mayotte
- * Conseil départemental
- * Intéressés

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales,



Yves-Marie RENAUD